

ANNEXE IV

DEFINITION DES EPREUVES PONCTUELLES

ET DES SITUATIONS D'EVALUATION

**DÉFINITION DES ÉPREUVES PONCTUELLES ET DES SITUATIONS D'ÉVALUATION
OPTION A TRANSPORT**

ÉPREUVE E1 : Technologie des gaz et projet de transport

Coefficient : 5

U 11 - U 12

● **Finalités et objectifs:**

Cette épreuve a pour but de vérifier que le candidat possède les savoirs technologiques et savoir-faire nécessaires pour :

- Exploiter sa connaissance des lois de la chimie et de la physique appliquée au domaine du transport,
- Exploiter des formules et des graphes,
- Résoudre des équations et conduire les raisonnements et les calculs numériques nécessaires à la résolution,
- Résoudre des problèmes concrets de conception et de maintenance des ouvrages et des installations industrielles.

SOUS - ÉPREUVE : Étude des gaz et des réseaux de transport

Coefficient : 2

U 11

● **Finalités et objectifs**

Cette sous-épreuve a pour but de vérifier que le candidat possède les savoirs technologiques et savoir-faire nécessaires à l'étude d'un système portant sur la détermination et le principe de fonctionnement des équipements d'une partie d'un ouvrage ou d'une installation industrielle de transport et qu'il est capable de mobiliser ses connaissances scientifiques pour cette étude.

● **Contenus**

La sous-épreuve implique la mise en oeuvre de tout ou partie des compétences terminales suivantes ;

- C1.1 exécuter l'avant projet,
- C1.2 réaliser les plans,
- C2.4 transmettre l'information,
- C4.2 participer à l'information de l'exploitant,

et des connaissances associées aux savoirs :

- S1 mathématiques appliquées,
- S2 physique appliquée,
- S3 chimie appliquée,
- S4 mécanique,
- S5 électricité,
- S6 techniques graphiques,
- S7 systèmes,
- S8 installations,
- S9 technologie des matériels,
- S11 le système entreprise
- S12 organisation et différentes fonctions dans l'entreprise,
- S13 établissement d'un coût de revient,

● Évaluation :

En tenant compte des critères d'évaluation et des compétences indiquées par le référentiel de certification, l'évaluation prendra en compte :

- l'exactitude des réponses
- la clarté de la démarche,
- la qualité de la présentation
- la qualité des documents établis,
- la conformité avec le travail demandé,
- l'exactitude des résultats et des informations fournies,
- la prise en compte des contraintes techniques,
- la prise en compte des règles de sécurité et de protection de l'environnement,
- La validité des solutions proposées,
- La justification des choix techniques (graphes, schémas, règles ou calculs).
- La fonctionnalité des solutions proposées.

● Formes de l'évaluation :

→ Ponctuelle : écrite, : durée 4 heures - coefficient 2.

Cette sous-épreuve comprend :

- Une ou plusieurs étude(s) de cas au cours desquelles seront appliquées les connaissances générales (lois de la chimie et de la physique) nécessaire à la détermination des ouvrages de transport.
- Une ou plusieurs questions de cours portant sur le principe de fonctionnement des équipements et des matériels d'exploitation des ouvrages (technologie).

Nota : les calculatrices scientifiques sont autorisées.

A partir, par exemple, des données suivantes:

- dossier technique,
- fiches techniques de constructeurs,

le candidat devra notamment, en vue d'un travail donné et de tâches précises, être capable de:

IDENTIFIER les caractéristiques des gaz,
LIRE des graphes et des schémas,
COMPARER des solutions techniques,
ANALYSER le fonctionnement des appareillages,
MODÉLISER une installation, un dispositif, des appareillages,
VÉRIFIER par le calcul de certaines parties d'installation,
VÉRIFIER le choix des composants et des accessoires,

→ Contrôle en cours de formation :

Le contrôle en cours de formation est constitué de deux situations d'évaluation organisées dans le centre de formation. Elles seront réparties sur la durée de la formation et déterminées lorsque les candidats posséderont des acquis significatifs. Elles utilisent des supports prévus pour d'autres phases de la formation.

Des professionnels y sont associés.

Les situations prennent pour support

- Une ou plusieurs étude(s) de cas au cours desquelles seront appliquées les connaissances générales (lois de la chimie et de la physique) nécessaire à la détermination des ouvrages de transport.
- Une ou plusieurs questions de cours portant sur le principe de fonctionnement des équipements et des matériels à l'exploitation des ouvrages (technologie).

Nota : les calculatrices scientifiques sont autorisées.

Situation d'évaluation n°1

Coefficient 1, durée 2 à 3 heures

A partir, par exemple, des données suivantes :

- dossier technique,
- fiches techniques de constructeurs,

A partir de consignes écrites le candidat devra être capable de :

IDENTIFIER les caractéristiques des gaz,
LIRE des graphes et des schémas,
COMPARER des solutions techniques,
ANALYSER le fonctionnement des appareillages,

Evaluation

En tenant compte des critères d'évaluation des compétences indiqués par le référentiel de certification, elle portera sur :

- la précision et la clarté des documents établis,
- le respect des consignes,
- le respect des procédures des modes opératoires,
- la pertinence des solutions retenues
- La justification des choix techniques (graphes, schémas, règles ou calculs).
- La fonctionnalité des solutions proposées.

Situation d'évaluation n°2

Coefficient 1, durée 2 à 4 heures

A partir, par exemple, des données suivantes:

- dossier technique de définition d'ouvrage,
- fiches techniques de constructeurs,

le candidat devra notamment, en vue d'un travail donné et de tâches précises, être capable de:

IDENTIFIER les caractéristiques des gaz,
LIRE des graphes et des schémas,
COMPARER des solutions techniques,
ANALYSER le fonctionnement des appareillages,
MODÉLISER une installation, un dispositif, des appareillages,
VÉRIFIER par le calcul de certaines parties d'installation,
VÉRIFIER le choix des composants et des accessoires,

Evaluation

En tenant compte des critères d'évaluation des compétences indiqués par le référentiel de certification, elle portera sur:

- le respect des consignes,
- la prise en compte des contraintes techniques,
- la pertinence des solutions retenues
- l'exactitude des réponses
- la clarté de la démarche,
- la qualité des documents établis,
- la conformité avec le travail demandé,
- la prise en compte des règles de sécurité et de protection de l'environnement,
- La validité des solutions proposées,
- La justification des choix techniques est apportée (graphes, schémas, règles ou calculs).
- La fonctionnalité des solutions proposées.

A l'issue des situations d'évaluation, dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'évaluation ponctuelle correspondante, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation adresse au jury une fiche d'évaluation du travail réalisé par le candidat.

Le jury pourra éventuellement demander à avoir communication de tous documents proposés lors de chaque situation d'évaluation et des prestations réalisées par le candidat à cette occasion. Ces documents seront tenus à la disposition du jury et de l'autorité rectorale pour la session considérée et jusqu'à la session suivante.

Après examen attentif des documents fournis le cas échéant, le jury formule toute remarque et observation qu'il juge utile et arrête la note.

SOUS - ÉPREUVE : Projet de transport

Coefficient : 3

U 12

● **Finalités et objectifs**

Cette sous-épreuve de synthèse des connaissances théoriques et technologiques du transport du gaz a pour but de vérifier que le candidat possède les savoirs technologiques et savoir-faire nécessaires pour résoudre un problème concret d'étude ou de conception d'ouvrage /ou d'une installation industrielle.

● **Contenus**

Elle implique la mise en oeuvre de tout ou partie des compétences terminales suivantes ;

- C1.1 exécuter l'avant projet,
- C1.2 réaliser les plans,
- C2.1 approvisionner le chantier,
- C2.4 transmettre l'information,
- C4.2 participer à l'information de l'exploitant,
- C6.1 analyser et répartir les tâches,
- C6.2 communiquer avec l'équipe, la hiérarchie et les organismes extérieurs

et des connaissances associées aux savoirs :

- S1 mathématiques appliquées,
- S2 physique appliquée,
- S3 chimie appliquée,
- S4 mécanique,
- S5 électricité,
- S6 techniques graphiques,
- S7 systèmes,
- S8 installations,
- S9 technologie des matériels,
- S10 organisation générale de la maintenance,
- S11 le système entreprise
- S12 organisation et différentes fonctions dans l'entreprise,
- S13 établissement d'un coût de revient,
- S14 législation et conditions de travail,
- S15 hygiène et sécurité,
- S16 formation

● **Évaluation :**

En tenant compte des critères d'évaluation et des compétences indiquées par le référentiel de certification, l'évaluation prendra en compte :

- l'exactitude des schémas,
- le respect des normes et de la réglementation en vigueur,
- la justification technique et/ou économique des choix retenus,
- la qualité de la présentation du travail effectué,
- la facilité d'exploitation des documents produits
- la conformité avec le travail demandé,
- la qualité des documents établis,
- l'exactitude des informations fournies,
- la prise en compte des contraintes techniques,
- la prise en compte des règles de sécurité et de protection de l'environnement,
- la qualité des connaissances techniques.
- La validité des solutions proposées,
- La fonctionnalité des solutions proposées.

● **Formes de l'évaluation :**

→ **Ponctuelle :** Écrite - durée 5 heures - coefficient 3.

Cette sous-épreuve comprend la résolution d'un problème concret qui en constitue le support.

A partir d'un :

- dossier technique,
- fiches techniques de constructeurs,

le candidat devra notamment, en vue d'un travail donné et de tâches précises, être capable de :

DECODER des documents et/ou des schémas existants,

ADAPTER un équipement ou le MODERNISER, voire même en concevoir un nouveau par analogie,

CHOISIR parmi les solutions possibles celles qui répondent le mieux aux exigences du moment, JUSTIFIER les choix à partir :

- des données techniques et normatives (en particulier des règles de sécurité),
- des contraintes humaines et économiques,
- de la continuité de service.

RÉDIGER un document d'accompagnement de l'équipement nouveau ou de la modification réalisée (schéma, dessins, notices...).

→ **Contrôle en cours de formation :**

Le contrôle en cours de formation est constitué d'une situation d'évaluation. La date de l'évaluation est déterminée par l'équipe pédagogique de formation. La situation d'évaluation peut utiliser des supports prévus pour d'autres phases de la formation.

Des professionnels peuvent y être associés.

La situation d'évaluation d'une durée de 4 à 6 heures a pour support la résolution d'un problème concret.

A partir, par exemple, des données suivantes:

- dossier technique,
- plans...

A partir de consignes écrites,

Le candidat devra être capable de :

DECODER des documents et/ou des schémas existants,

ADAPTER un équipement ou le MODERNISER, voire même en concevoir un nouveau par analogie,

CHOISIR parmi les solutions possibles celles qui répondent le mieux aux exigences du moment, JUSTIFIER les choix à partir :

- des données techniques et normatives (en particulier des règles de sécurité),
- des contraintes humaines et économiques,
- de la continuité de service.

RÉDIGER un document d'accompagnement de l'équipement nouveau ou de la modification réalisée (schéma, dessins, notices...).

Les critères d'évaluation sont identiques à ceux de l'évaluation ponctuelle.

A l'issue de la situation d'évaluation, dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'évaluation ponctuelle correspondante, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation adresse au jury une fiche d'évaluation du travail réalisé par le candidat.

Le jury pourra éventuellement demander à avoir communication de tous les documents proposés lors de la situation d'évaluation et des prestations réalisées par le candidat à cette occasion. Ces documents seront tenus à la disposition du jury et de l'autorité rectorale pour la session considérée et jusqu'à la session suivante.

Après examen attentif des documents fournis le cas échéant, le jury formule toute remarque et observation qu'il juge utile et arrête la note.

ÉPREUVE E2 : Installation - Exploitation - Maintenance

Coefficient : 8

U21 - U 22

● **Finalités et objectifs de l'épreuve :**

Cette épreuve a pour but de vérifier que le candidat possède les savoirs technologiques et savoir-faire nécessaires pour maîtriser et mettre en œuvre, dans le respect des règles de sécurité et de la qualité du service, les méthodes, les techniques et le savoir-faire nécessaire.

SOUS - ÉPREUVE : Installation - Exploitation et mise en service
--

Coefficient : 2

U 21

● **Finalités et objectifs**

Cette sous-épreuve a pour but de vérifier que le candidat possède les savoirs technologiques et savoir-faire nécessaires à la réalisation, installation et mise en service de tout ou partie d'un équipement ou d'une installation gaz.

● **Contenus**

La sous-épreuve implique la mise en œuvre de tout ou partie des compétences terminales suivantes ;

- C1.2 réaliser les plans,
- C2.1 approvisionner le chantier,
- C2.2 organiser et exécuter le travail,
- C2.3 suivre et contrôler la réalisation,
- C2.4 transmettre l'information,
- C3.1 exécuter un contrôle,
- C4.1 effectuer les réglages et vérifier les sécurités,
- C4.2 participer à l'information de l'exploitant,
- C6.1 analyser et répartir les tâches,
- C6.2 communiquer avec l'équipe, la hiérarchie et les organismes extérieurs

et des connaissances associées aux savoirs :

- S1 mathématiques appliquées,
- S2 physique appliquée,
- S3 chimie appliquée,
- S4 mécanique,
- S5 électricité,
- S6 techniques graphiques,
- S7 systèmes,
- S8 installations,
- S9 technologie des matériels,
- S10 organisation générale de la maintenance,
- S11 le système entreprise
- S12 organisation et différentes fonctions dans l'entreprise,
- S13 établissement d'un coût de revient,
- S14 législation et conditions de travail,
- S15 hygiène et sécurité,
- S16 formation

● Évaluation :

En tenant compte des critères d'évaluation et des compétences indiqués par le référentiel de certification, l'évaluation prendra en compte:

- la conformité avec le travail demandé,
- la qualité des documents établis,
- l'exactitude des résultats et des informations fournies,
- la prise en compte des contraintes techniques,
- le respect des règles de sécurité et de protection de l'environnement,
- la clarté des réponses.
- La validité des solutions proposées,
- La qualité de la mise en oeuvre d'un équipement ou d'une installation,
- La rationalité de l'organisation proposée.

● Formes de l'évaluation :

→ Ponctuelle : durée 4 heures - coefficient.2

Cette sous-épreuve comprend la réalisation, l'installation et la mise en service de tout ou partie d'un équipement ou d'une installation gaz.

A partir, par exemple, des données suivantes :

- dossier technique,
- fiches techniques de constructeurs,

le candidat devra notamment, en vue d'un travail donné et de tâches précises, être capable de :

ORGANISER rationnellement ses activités en fonction des données, du programme général d'exécution des travaux,
IDENTIFIER, IMPLANTER et RACCORDER les éléments, les constituants et les matériels conformément aux indications du dossier technique, aux consignes de sécurité et dans le respect des contraintes normatives et réglementaires,
PROCÉDER, après les contrôles et réglages nécessaires, à la mise en service et aux essais conformément aux consignes de sécurité et aux directives d'exploitation.
REALISER tout ou partie d'un équipement

SOUS - ÉPREUVE : Maintenance et dépannage
--

Coefficient : 6

U 22

● Finalités et objectifs

Cette sous-épreuve a pour but de vérifier que le candidat possède les savoirs technologiques et savoir-faire nécessaires au maintien en état de fonctionnement optimal d'un équipement ou d'une installation gaz.

● Contenus

Ceci implique la mise en oeuvre de tout ou partie des compétences terminales suivantes :

- C1.2 réaliser les plans,
- C2.1 approvisionner le chantier,
- C2.2 organiser et exécuter le travail,
- C2.3 suivre et contrôler la réalisation,
- C2.4 transmettre l'information,
- C3.1 exécuter un contrôle,
- C4.1 effectuer les réglages et vérifier les sécurités,
- C4.2 participer à l'information de l'exploitant,
- C5.1 assurer la surveillance et la maintenance des ouvrages de transport,
- C5.2 assurer le dépannage,
- C6.1 analyser et répartir les tâches,
- C6.2 communiquer avec l'équipe, la hiérarchie et les organismes extérieurs

et des connaissances associées aux savoirs :

- S1 mathématiques appliquées,
- S2 physique appliquée,

- S3 chimie appliquée,
- S4 mécanique,
- S5 électricité,
- S6 techniques graphiques,
- S7 systèmes,
- S8 installations,
- S9 technologie des matériels,
- S10 organisation générale de la maintenance,
- S11 le système entreprise
- S12 organisation et différentes fonctions dans l'entreprise,
- S13 établissement d'un coût de revient,
- S14 législation et conditions de travail,
- S15 hygiène et sécurité,
- S16 formation

● **Évaluation :**

En tenant compte des critères d'évaluation et des compétences indiquées par le référentiel de certification, l'évaluation prendra en compte:

- la rationalité de l'organisation proposée,
- la qualité du travail réalisé,
- l'efficacité des interventions,
- le respect des règles de sécurité réglementaire et de la protection de l'environnement,
- la précision et la qualité d'exploitation des documents produits.
- la conformité avec le travail demandé,
- la qualité des documents établis,
- l'exactitude des résultats et des informations fournies,
- la prise en compte des contraintes techniques,
- la qualité des connaissances techniques.
- la clarté des réponses.
- La validité des solutions proposées,
- La qualité et la continuité du service
- La rationalité de l'organisation proposée

● **Formes de l'évaluation :**

→ **Ponctuelle :** durée 6 heures - coefficient 6.

Cette sous-épreuve comprend les opérations nécessaires au maintien en état de fonctionnement optimal d'un équipement ou d'une installation gaz.

A partir, par exemple, des données suivantes:

- dossier technique,
- fiches techniques de constructeurs

le candidat devra coordonner ses activités en vue d'un travail donné et des tâches précises, être capable de :

RESPECTER les règles de sécurité,
 ASSURER la qualité et la continuité du service,
 RESPECTER les directives du programme de maintenance,
 ANALYSER et RESPECTER les informations des notices techniques des matériels et constituants,
 PRENDRE en compte les événements antérieurs consignés dans l'histoire de l'équipement,
 INTERVENIR efficacement en cas de dysfonctionnement,
 REDIGER le compte-rendu d'intervention.

ÉPREUVE E3 : Organisation et gestion d'activités professionnelles

Coefficient 3

U 31 - U 32

● Finalités et objectifs de l'épreuve :

Cette épreuve a pour but de vérifier que le candidat possède les savoirs technologiques et savoir-faire nécessaires à :

- La présentation orale des activités décrites dans le rapport,
- l'exactitude des réponses apportées sur la technologie « gazière »,
- l'analyse de situations professionnelles, d'organisation et de gestion dans l'exercice de son activité professionnelle

SOUS - ÉPREUVE : Rapport d'activités professionnelles

Coefficient : 2

U 31

● Finalités et objectifs

Cette sous-épreuve a pour but de vérifier que le candidat possède les savoirs technologiques, savoir-faire et savoir être nécessaires pour :

- exposer et présenter clairement un dossier relatif à une ou plusieurs des activités représentatives qui lui ont été confiées pendant sa période de formation ou d'activité en milieu professionnel .

- répondre à des question de technologie « gazière » englobant l'organisation, la prévention et la sécurité.

● Contenus

La sous-épreuve implique la mise en oeuvre de tout ou partie des compétences terminales suivantes ;

- C2.2 organiser et exécuter le travail,
- C2.3 suivre et contrôler la réalisation,
- C2.4 transmettre l'information,
- C4.2 participer à l'information de l'exploitant,
- C6.1 analyser et répartir les tâches,
- C6.2 communiquer avec l'équipe, la hiérarchie et les organismes extérieurs

et des connaissances associées aux savoirs :

- S1 mathématiques appliquées,
- S2 physique appliquée,
- S3 chimie appliquée,
- S4 mécanique,
- S5 électricité,
- S6 techniques graphiques,
- S7 systèmes,
- S8 installations,
- S9 technologie des matériels,
- S10 organisation générale de la maintenance,
- S11 le système entreprise
- S12 organisation et différentes fonctions dans l'entreprise,
- S13 établissement d'un coût de revient,
- S14 législation et conditions de travail,
- S15 hygiène et sécurité,
- S16 formation

● Évaluation :

En tenant compte des critères d'évaluation et des compétences indiquées par le référentiel de certification, l'évaluation prendra en compte :

- la rigueur dans la conduite de l'exposé,
- la présentation, la clarté et la facilité d'exploitation du rapport écrit,
- l'exactitude des réponses,
- le respect des règles de sécurité et de prévention

● **Formes de l'évaluation :**

→ **Ponctuelle orale:** durée 40minutes dont présentation : 20 minutes, interrogation : 20 minutes
coefficient 2.

Présentation d'un rapport d'activité:

Ce rapport d'activités, individuel et personnel, sera composé de documents permettant de définir techniquement les travaux réalisés par le candidat au cours de la formation ou de l'activité professionnelle dans une exploitation gazière

Un exemplaire de ce rapport sera mis à la disposition du jury, deux semaines avant la date prévue pour sa présentation orale.

Évaluation du rapport d'activités :

Le jury s'attachera à déterminer les compétences figurant au référentiel de certification et le respect des procédures de sécurité que le candidat aura mises en œuvre. Les conditions de réalisation ainsi que le niveau de complexité des travaux réalisés seront pris en compte. L'implication effective du candidat, au niveau de l'autonomie attendue de la part d'un candidat au brevet professionnel, sera un élément déterminant.

→ **Contrôle en cours de formation :**

Il est constitué d'une situation d'évaluation à l'occasion de laquelle le candidat fait une présentation orale d'une durée de 20 minutes de son rapport d'activités professionnelles devant une commission d'enseignants et de professionnels d'exploitation. L'interrogation orale qui suit s'appuie sur ce rapport et n'excède pas 20 minutes.

A l'issue de la situation d'évaluation, dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'évaluation ponctuelle correspondante, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation adresse au jury une fiche d'évaluation du travail réalisé par le candidat.

Le jury pourra éventuellement demander à avoir communication de tous les documents proposés lors de la situation d'évaluation et des prestations réalisées par le candidat à cette occasion. Ces documents seront tenus à la disposition du jury et de l'autorité rectorale pour la session considérée et jusqu'à la session suivante.

Après examen attentif des documents fournis le cas échéant, le jury formule toute remarque et observation qu'il juge utile et arrête la note.

SOUS - ÉPREUVE : Organisation et gestion dans l'entreprise Coefficient : 1
--

U 32

● **Finalités et objectifs**

Cette sous-épreuve a pour but de vérifier que le candidat possède les savoirs technologiques et savoir-faire nécessaires à :

- l'analyse d'une ou des situations professionnelles;
 - en les replaçant dans le cadre général de l'entreprise et de son fonctionnement,
 - en tenant compte des dimensions humaines, des contraintes de gestion, juridiques et réglementaires.
- l'analyse et éventuellement la résolution de problèmes simples d'organisation et de gestion qu'il peut rencontrer dans l'exercice de son activité professionnelle.

● **Contenus**

La sous-épreuve implique la mise en œuvre de tout ou partie des compétences terminales suivantes ;

- C2.1 approvisionner le chantier,
- C2.2 organiser et exécuter le travail,
- C2.4 transmettre l'information,
- C3.1 exécuter un contrôle,
- C4.2 participer à l'information de l'exploitant,
- C6.1 analyser et répartir les tâches,
- C6.2 communiquer avec l'équipe, la hiérarchie et les organismes extérieurs

et des connaissances associées aux savoirs :

- S7 systèmes,
- S8 installations,
- S9 technologie des matériels,
- S10 organisation générale de la maintenance,
- S11 le système entreprise
- S12 organisation et différentes fonctions dans l'entreprise,
- S13 établissement d'un coût de revient,
- S14 législation et conditions de travail,
- S15 hygiène et sécurité,
- S16 formation

● **Évaluation :**

En tenant compte des critères d'évaluation et des compétences indiquées par le référentiel de certification, l'évaluation prendra en compte:

- L'exactitude des éléments de gestion
- La conformité des activités
- Le choix des éléments et l'exactitude des coûts de revient
- L'exploitation des documents de gestion.

● **Formes de l'évaluation :**

→ **Ponctuelle :** durée 1 heure coefficient 1.

Cette sous-épreuve comprend une étude d'un cas simple formulé sur une page - à traiter à partir d'une documentation limitée à trois pages maximum - suivie de deux questions de cours sur des contenus différents de ceux traités dans l'étude de cas.

La proposition de sujet est faite par le professeur d'économie- gestion et mise au point conjointement avec les professeurs des enseignements professionnels.

A partir, par exemple, des données suivantes :

- dossier ,
- documents,

le candidat devra notamment, en vue d'un travail donné et de tâches précises, être capable de :

LIRE un bilan ou un compte de résultats,
COMPARER les différentes activités des fonctions de l'entreprise,
ANALYSER les éléments constitutifs d'un coût de revient,
ANALYSER les coûts entre les prévisions et les réalisations.

→ **Contrôle en cours de formation :**

Le contrôle en cours de formation est constitué d'une situation d'évaluation d'une durée de 1 à 2 heures.

La date sera fixée par l'équipe pédagogique. Les professionnels peuvent y être associés . La situation prend pour support une documentation correspondant aux opérations courantes de la vie de l'entreprise.

-A partir, par exemple, de l'étude d'un cas simple formulé sur une page et à traiter à partir d'une documentation,

-A partir de consignes écrites :

le candidat devra être capable de :

LIRE un bilan ou un compte de résultats,
COMPARER les différentes activités des fonctions de l'entreprise,
ANALYSER les éléments constitutifs d'un coût de revient,
ANALYSER les coûts entre les prévisions et les réalisations.

A l'issue de la situation d'évaluation, dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'évaluation ponctuelle correspondante, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation adresse au jury une fiche d'évaluation du travail réalisé par le candidat.

Le jury pourra éventuellement demander à avoir communication de tous documents proposés lors de la situation d'évaluation et des prestations réalisées par le candidat à cette occasion. Ces documents seront tenus à la disposition du jury et de l'autorité rectorale pour la session considérée et jusqu'à la session suivante.

Après examen attentif des documents fournis le cas échéant, le jury formule toute remarque et observation qu'il juge utile et arrête la note.

EPREUVE E4 : Législation, hygiène, sécurité, conditions de travail, formation
--

Coefficient : 1

U 40

● **Finalités et objectifs de l'épreuve :**

Cette épreuve a pour but de vérifier que le candidat possède les savoirs et savoir-faire nécessaires pour mettre en oeuvre, dans le cadre de ses activités professionnelles, les textes réglementaires et les procédures en matière d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

● **Contenus de l'épreuve :**

Elle implique la mise en oeuvre de tout ou partie des compétences terminales suivantes ;

- C2.1 approvisionner le chantier,
- C2.2 organiser et exécuter le travail,
- C2.3 suivre et contrôler la réalisation,
- C2.4 transmettre l'information,
- C4.2 participer à l'information de l'exploitant,
- C6.1 analyser et répartir les tâches,
- C6.2 communiquer avec l'équipe, la hiérarchie et les organismes extérieurs

et des connaissances associées aux savoirs :

- S1 mathématiques appliquées,
- S2 physique appliquée,
- S3 chimie appliquée,
- S4 mécanique,
- S5 électricité,
- S6 techniques graphiques,
- S7 systèmes,
- S8 installations,
- S9 technologie des matériels,
- S10 organisation générale de la maintenance,
- S11 le système entreprise
- S12 organisation et différentes fonctions dans l'entreprise,
- S13 établissement d'un coût de revient,
- S14 législation et conditions de travail,
- S15 hygiène et sécurité,
- S16 formation

● **Évaluation :**

En tenant compte des critères d'évaluation et des compétences indiquées par le référentiel de certification, l'évaluation prendra en compte:

- la conformité des réponses avec les textes réglementaires,
- Le respect de la logique des procédures décrites,
- La clarté de la présentation,
- La clarté des solutions proposées.

● **Formes de l'évaluation :**

→ **Ponctuelle :** Écrite, durée 1 heure - coefficient 1.

Cette épreuve prend pour support une étude de cas :
-description d'une situation de risque, du compte rendu d'un accident ou d'un rapport d'un organisme de contrôle et de prévention.

A partir des données et moyens suivants:

- description d'une situation de risque,
- compte rendu d'un accident ou du rapport d'un organisme de contrôle et de prévention.

(Les carnets de prescriptions au personnel sont autorisés)

le candidat devra être capable de
:

JUSTIFIER la famille des textes réglementaires concernés,
PROPOSER les mesures préventives jugées nécessaires,
DISTINGUER les notions de responsabilité,
CITER les différentes dispositions de formation.

→ **Contrôle en cours de formation :**

Le contrôle en cours de formation est constitué d'une situation d'évaluation. La date sera fixée par l'équipe pédagogique. Les professionnels peuvent y être associés.

La situation d'évaluation prend pour support la description d'une situation de risque, du compte rendu d'un accident ou du rapport d'un organisme de contrôle et de prévention

La situation d'évaluation a une durée de 1 heure à 2h 30

A partir des données et moyens suivants:

- description d'une situation de risque,
- compte rendu d'un accident ou du rapport d'un organisme de contrôle et de prévention.

le candidat devra être capable:

JUSTIFIER la famille des textes réglementaires concernés,
PROPOSER les mesures préventives jugées nécessaires,
DISTINGUER les notions de responsabilité,
CITER les différentes dispositions de formation.

A l'issue de la situation d'évaluation, dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'évaluation ponctuelle correspondante, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation adresse au jury une fiche d'évaluation du travail réalisé par le candidat.

Le jury pourra éventuellement demander à avoir communication de tous documents proposés lors de la situation d'évaluation et des prestations réalisées par le candidat à cette occasion. Ces documents seront tenus à la disposition du jury et de l'autorité rectorale pour la session considérée et jusqu'à la session suivante.

Après examen attentif des documents fournis le cas échéant, le jury formule toute remarque et observation qu'il juge utile et arrête la note.

**DÉFINITION DES ÉPREUVES PONCTUELLES ET DES SITUATIONS D'ÉVALUATION
OPTION B DISTRIBUTION**

ÉPREUVE E1 : Technologie des gaz et projet de distribution

Coefficient : 5

U 11 - U 12

● **Finalités et objectifs de l'épreuve :**

Cette épreuve a pour but de vérifier que le candidat possède les savoirs technologiques et savoir-faire nécessaires pour :

- Exploiter sa connaissance des lois de la chimie et de la physique appliquée au domaine de la distribution,
- Exploiter des formules et des graphes,
- Résoudre des équations et conduire les raisonnements et les calculs numériques nécessaires à la résolution,
- Résoudre des problèmes concrets de conception et de maintenance des ouvrages et des installations industrielles.

SOUS - ÉPREUVE : Étude des gaz et des ouvrages de distribution

Coefficient : 2

U 11

● **Finalités et objectifs**

Cette sous-épreuve a pour but de vérifier que le candidat possède les savoirs technologiques et savoir-faire nécessaires à l'étude d'un système portant sur la détermination et le principe de fonctionnement des équipements d'une partie d'un ouvrage ou d'une installation industrielle de distribution et qu'il est capable de mobiliser ses connaissances scientifiques pour cette étude.

● **Contenus**

La sous-épreuve implique la mise en oeuvre de tout ou partie des compétences terminales suivantes ;

- C1.1 exécuter l'avant projet,
- C1.2 réaliser les plans,
- C2.1 approvisionner le chantier
- C2.2 organiser et exécuter le travail
- C2.4 transmettre l'information,
- C5.3 effectuer les réglages, contrôler pour maintenir les grandeurs caractéristiques
- C6.1 analyser et répartir les tâches
- C6.2 apprécier et analyser la réalisation
- C6.3 communiquer au sein du groupe
- C6.4 communiquer avec l'environnement
- C7.1 aider et informer la clientèle

et des connaissances associées aux savoirs :

- S1 mathématiques appliquées,
- S2 physique appliquée,
- S3 chimie appliquée,
- S4 mécanique,
- S5 électricité,
- S6 techniques graphiques,
- S7 installation - exploitation - maintenance
- S8 systèmes,
- S9 installations,
- S10 technologie des matériels et mise en oeuvre,
- S13 établissement d'un coût de revient,
- S14 législation et conditions de travail,
- S15 hygiène et sécurité,
- S16 formation.

● Évaluation :

En tenant compte des critères d'évaluation et des compétences indiquées par le référentiel de certification, l'évaluation prendra en compte:

- l'exactitude des réponses
- la clarté de la démarche,
- la qualité de la présentation
- la qualité des documents établis,
- la conformité avec le travail demandé,
- l'exactitude des résultats et des informations fournies,
- la prise en compte des contraintes techniques,
- la prise en compte des règles de sécurité et de protection de l'environnement,
- La validité des solutions proposées,
- La justification des choix techniques est apportée (graphes, schémas, règles ou calculs).
- La fonctionnalité des solutions proposées.

● Formes de l'évaluation :

→ **Ponctuelle** : écrite, durée 4 heures- coefficient 2.

Cette sous-épreuve comprend :

- une ou plusieurs étude(s) de cas au cours desquelles seront appliquées les connaissances générales (lois de la chimie et de la physique) à la détermination des ouvrages de distribution.
- une ou plusieurs questions de cours portant sur le principe de fonctionnement des équipements et des matériels d'exploitation des ouvrages (technologie).

Nota : les calculatrices scientifiques sont autorisées.

A partir, par exemple, des données suivantes:

- dossier technique,
- fiches techniques de constructeurs,

le candidat devra notamment, en vue d'un travail donné et des tâches précises, être capable de:

IDENTIFIER les caractéristiques des gaz,
LIRE des graphes et des schémas,
COMPARER des solutions techniques,
ANALYSER le fonctionnement des appareillages,
MODÉLISER une installation, un dispositif, des appareillages,
VÉRIFIER par le calcul de certaines parties d'installation,
VÉRIFIER le choix des composants et des accessoires,

→ Contrôle en cours de formation :

Le contrôle en cours de formation est constitué de deux situations d'évaluation organisées dans le centre de formation. Elles seront réparties sur la durée de la formation. Elles peuvent utiliser des supports prévus pour d'autres phases de la formation. Des professionnels y sont associés.

Les situations prennent pour support

- une ou plusieurs étude(s) de cas au cours desquelles seront appliquées les connaissances générales (lois de la chimie et de la physique) à la détermination des ouvrages de transport.
- une ou plusieurs questions de cours portant sur le principe de fonctionnement des équipements et des matériels à l'exploitation des ouvrages (technologie).

Nota : les calculatrices scientifiques sont autorisées.

Situation d'évaluation n°1

Coefficient 1, durée 2 à 3 heures

A partir, par exemple, des données suivantes :

- dossier technique,
- fiches techniques de constructeurs,

A partir de consignes écrites le candidat devra être capable de :

IDENTIFIER les caractéristiques des gaz,
LIRE des graphes et des schémas,
COMPARER des solutions techniques,
ANALYSER le fonctionnement des appareillages,

● Évaluation :

En tenant compte des critères d'évaluation des compétences indiqués par le référentiel de certification, elle portera sur :

- la précision et la clarté des documents établis,
- le respect des consignes,
- le respect des procédures des modes opératoires,
- la pertinence des solutions retenues
- La justification des choix techniques est apportée (graphes, schémas, règles ou calculs).
- La fonctionnalité des solutions proposées.

Situation d'évaluation n°2

Coefficient 1, durée 2 à 4 heures

A partir, par exemple, des données suivantes :

- dossier technique de définition d'ouvrage,
- fiches techniques de constructeurs,

le candidat devra notamment, en vue d'un travail donné et des tâches précises, être capable de :

IDENTIFIER les caractéristiques des gaz,
LIRE des graphes et des schémas,
COMPARER des solutions techniques,
ANALYSER le fonctionnement des appareillages,
MODÉLISER une installation, un dispositif, des appareillages,
VÉRIFIER par le calcul de certaines parties d'installation,
VÉRIFIER le choix des composants et des accessoires,

● Évaluation :

Les critères d'évaluation sont identiques à ceux de l'évaluation ponctuelle correspondante

A l'issue des situations d'évaluation, dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'évaluation ponctuelle correspondante, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation adresse au jury une fiche d'évaluation du travail réalisé par le candidat.

Le jury pourra éventuellement demander à avoir communication de tous documents proposés lors de chaque situation d'évaluation et des prestations réalisées par le candidat à cette occasion. Ces documents seront tenus à la disposition du jury et de l'autorité rectoriale pour la session considérée et jusqu'à la session suivante.

Après examen attentif des documents fournis le cas échéant, le jury formule toute remarque et observation qu'il juge utile et arrête la note.

● **Finalités et objectifs**

Cette sous-épreuve de synthèse des connaissances théoriques et technologiques de distribution du gaz a pour but de vérifier que le candidat possède les savoirs technologiques et savoir-faire nécessaires pour résoudre un problème concret d'étude ou de conception d'ouvrage /ou d'une installation industrielle.

● **Contenus**

La sous-épreuve implique la mise en oeuvre de tout ou partie des compétences terminales suivantes ;

- C1.1 exécuter l'avant projet,
- C1.2 réaliser les plans,
- C2.1 approvisionner le chantier
- C2.2 organiser et exécuter le travail
- C2.4 transmettre l'information,
- C5.3 effectuer les réglages, contrôler pour maintenir les grandeurs caractéristiques
- C6.1 analyser et répartir les tâches
- C6.2 apprécier et analyser la réalisation
- C6.3 communiquer au sein du groupe
- C6.4 communiquer avec l'environnement
- C7.1 aider et informer la clientèle

et des connaissances associées aux savoirs :

- S1 mathématiques appliquées,
- S2 physique appliquée,
- S3 chimie appliquée,
- S4 mécanique,
- S5 électricité,
- S6 techniques graphiques,
- S7 installation - exploitation - maintenance
- S8 systèmes,
- S9 installations,
- S10 technologie des matériels et mise en oeuvre,
- S11 le système entreprise
- S12 organisation et différentes fonctions dans l'entreprise,
- S13 établissement d'un coût de revient,

● **Évaluation :**

En tenant compte des critères d'évaluation et des compétences indiquées par le référentiel de certification, l'évaluation prendra en compte:

- l'exactitude des schémas,
- le respect des normes et de la réglementation en vigueur,
- la justification technique et/ou économique des choix retenus,
- la qualité de la présentation du travail effectué,
- la facilité d'exploitation des documents produits
- la conformité avec le travail demandé,
- la qualité des documents établis,
- l'exactitude des informations fournies,
- la prise en compte des contraintes techniques,
- la prise en compte des règles de sécurité et de protection de l'environnement,
- la qualité des connaissances techniques.
- La validité des solutions proposées,
- La fonctionnalité des solutions proposées.

● **Formes de l'évaluation :**

→ **Ponctuelle :** Écrite, durée 5 heures - coefficient 3.

Cette sous-épreuve comprend la résolution d'un problème concret qui en constitue le support.

A partir :

- d'un dossier technique,
- de fiches techniques de constructeurs,

le candidat devra notamment, en vue d'un travail donné et des tâches précises, être capable de :

DECODER des documents et/ou des schémas existants,

ADAPTER un équipement ou le MODERNISER, voire même en concevoir un nouveau par analogie,

CHOISIR parmi les solutions possibles celles qui répondent le mieux aux exigences du moment,

JUSTIFIER les choix à partir :

- des données techniques et normatives (en particulier des règles de sécurité),
- des contraintes humaines et économiques,
- de la continuité de service,
- du service à la clientèle

RÉDIGER un document d'accompagnement de l'équipement nouveau ou de la modification réalisée (schéma, dessins, notices...).

→ **Contrôle en cours de formation :**

Le contrôle en cours de formation est constitué d'une situation d'évaluation d'une durée de 4 à 6 heures. La date est déterminée par l'équipe pédagogique. Elle peut utiliser des supports prévus pour d'autres phases de la formation. Des professionnels y sont associés.

La situation prend pour support la résolution d'un problème concret.

A partir, par exemple, des données suivantes:

- dossier technique,
- plans...
-

A partir de consignes écrites,

le candidat devra être capable de :

DECODER des documents et/ou des schémas existants,

ADAPTER un équipement ou le MODERNISER, voire même en concevoir un nouveau par analogie,

CHOISIR parmi les solutions possibles celles qui répondent le mieux aux exigences du moment,

JUSTIFIER les choix à partir :

- des données techniques et normatives (en particulier des règles de sécurité),
- des contraintes humaines et économiques,
- de la continuité de service.

RÉDIGER un document d'accompagnement de l'équipement nouveau ou de la modification réalisée (schéma, dessins, notices...).

A l'issue de la situation d'évaluation, dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'évaluation ponctuelle correspondante, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation adresse au jury une fiche d'évaluation du travail réalisé par le candidat.

Le jury pourra éventuellement demander à avoir communication de tous documents proposés lors de la situation d'évaluation et des prestations réalisées par le candidat à cette occasion. Ces documents seront tenus à la disposition du jury et de l'autorité rectorale pour la session considérée et jusqu'à la session suivante.

Après examen attentif des documents fournis le cas échéant, le jury formule toute remarque et observation qu'il juge utile et arrête la note.

ÉPREUVE E2 : Installation - Exploitation - Maintenance

Coefficient : 8

U 21 - U 22

● Finalités et objectifs de l'épreuve :

Cette épreuve a pour but de vérifier que le candidat possède les savoirs technologiques et savoir-faire nécessaires pour maîtriser et mettre en oeuvre, dans le respect des règles de sécurité et de la qualité du service, les méthodes, les techniques et le savoir-faire nécessaire.

SOUS - ÉPREUVE : Réalisation - installation et mise en service

Coefficient : 2

U 21

● Finalités et objectifs

Cette sous-épreuve a pour but de vérifier que le candidat possède les savoirs technologiques et savoir-faire nécessaires à la réalisation, installation et mise en service de tout ou partie d'un équipement ou d'une installation gaz ainsi que la recherche et la description des éléments principaux permettant l'élaboration d'un dossier d'ouvrage.

● Contenus

La sous-épreuve implique la mise en oeuvre de tout ou partie des compétences terminales suivantes ;

- C1.2 réaliser les plans,
- C2.1- approvisionner le chantier
- C2.2- organiser et exécuter le travail
- C2.3- suivre et contrôler la réalisation
- C2.4 transmettre l'information,
- C3.1- contrôle des ouvrage ou des installations
- C4.2- remettre l'installation à l'exploitant
- C6.1- analyser et répartir les tâches
- C6.2- apprécier et analyser la réalisation
- C6.3- communiquer au sein du groupe
- C6.4- communiquer avec l'environnement
- C7.1 aider et informer la clientèle

et des connaissances associées aux savoirs :

- S1 mathématiques appliquées,
- S2 physique appliquée,
- S3 chimie appliquée,
- S4 mécanique,
- S5 électricité,
- S6 techniques graphiques,
- S7 installation - exploitation - maintenance
- S8 systèmes,
- S9 installations,
- S10 technologie des matériels et mise en oeuvre,
- S11 le système entreprise
- S12 organisation et différentes fonctions dans l'entreprise,
- S13 établissement d'un coût de revient,
- S14 législation et conditions de travail,
- S15 hygiène et sécurité,
- S16 formation.

● **Évaluation :**

En tenant compte des critères d'évaluation et des compétences indiquées par le référentiel de certification, l'évaluation prendra en compte:

- la conformité avec le travail demandé,
- la qualité des documents établis,
- l'exactitude des résultats et des informations fournies,
- la prise en compte des contraintes techniques,
- le respect des règles de sécurité et de protection de l'environnement,
- la clarté des réponses.
- La validité des solutions proposées,
- La qualité de la mise en oeuvre d'un équipement ou d'une installation,
- La rationalité de l'organisation proposée.

● **Formes de l'évaluation :**

→ **Ponctuelle :** durée 4 heures- coefficient 2.

Cette sous-épreuve comprend la réalisation, l'installation et la mise en service de tout ou partie d'un équipement ou d'une installation gaz.

A partir, par exemple, des données suivantes:

- dossier technique,
- fiches techniques de constructeurs,

le candidat devra notamment, en vue d'un travail donné et des tâches précises, être capable de :

ORGANISER rationnellement ses activités en fonction des données, du programme général d'exécution des travaux,
IDENTIFIER, IMPLANTER et RACCORDER les éléments, les constituants et les matériels conformément aux indications du dossier technique, aux consignes de sécurité et dans le respect des contraintes normatives et réglementaires,
PROCÉDER, après les contrôles et réglages nécessaires, à la mise en service et aux essais conformément aux consignes de sécurité et aux directives d'exploitation.
REDIGER un compte-rendu précis des conditions de mise en service et d'exploitation.

● **Finalités et objectifs**

Cette sous-épreuve a pour but de vérifier que le candidat possède les savoirs technologiques et savoir-faire nécessaires au maintien en état de fonctionnement optimal d'un équipement ou d'une installation gaz et à son dépannage.

● **Contenus**

La sous-épreuve implique la mise en oeuvre de tout ou partie des compétences terminales suivantes ;

- C1.2-réaliser les plans,
- C2.1-approvisionner le chantier
- C2.2-organiser et exécuter le travail
- C2.3-suivre et contrôler la réalisation
- C2.4 transmettre l'information,
- C3.1-contrôler des ouvrage ou des installations
- C4.1-effectuer les réglages et vérifier les sécurités
- C4.2-remettre l'installation à l'exploitant
- C5.1-rechercher, détecter, localiser les fuites
- C5.2-mettre hors danger gaz
- C5.3-effectuer les réglages, contrôler pour maintenir les grandeurs caractéristiques
- C5.4-effectuer des dépannages
- C6.1-analyser et répartir les tâches
- C6.2-apprécier et analyser la réalisation
- C6.3-communiquer au sein du groupe
- C6.4-communiquer avec l'environnement
- C7.1-aider et informer la clientèle

et des connaissances associées aux savoirs :

- S1 mathématiques appliquées,
- S2 physique appliquée,
- S3 chimie appliquée,
- S4 mécanique,
- S5 électricité,
- S6 techniques graphiques,
- S7 installation - exploitation - maintenance
- S8 systèmes,
- S9 installations,
- S10 technologie des matériels et mise en oeuvre,
- S11 le système entreprise
- S12 organisation et différentes fonctions dans l'entreprise,
- S13 établissement d'un coût de revient,
- S14 législation et conditions de travail,
- S15 hygiène et sécurité,
- S16 formation.

● **Évaluation :**

En tenant compte des critères d'évaluation et des compétences indiquées par le référentiel de certification, l'évaluation prendra en compte :

- la rationalité de l'organisation proposée,
- la qualité du travail réalisé,
- l'efficacité des interventions,
- le respect des règles de sécurité réglementaire et de la protection de l'environnement,
- la précision et la qualité d'exploitation des documents produits.
- la conformité avec le travail demandé,
- la qualité des documents établis,
- l'exactitude des résultats et des informations fournies,
- la prise en compte des contraintes techniques,
- la qualité des connaissances techniques.
- la clarté des réponses.
- La validité des solutions proposées,
- La qualité et la continuité du service
- la qualité du service auprès de la clientèle
- le respect des directives du programme de maintenance
- la prise en compte des événements antérieurs consignés dans l'histoire de l'équipement
- l'intervention efficace en cas de dysfonctionnement
- la qualité du compte-rendu d'intervention

● **Formes de l'évaluation :**

→ **Ponctuelle :** durée 6 heures -coefficient 6.

Cette sous-épreuve comprend les opérations nécessaires au maintien en état de fonctionnement optimal d'un équipement ou d'une installation gaz.

A partir, par exemple, des données suivantes:

- dossier technique,
- fiches techniques de constructeurs,

le candidat devra coordonner ses activités en vue d'un travail donné et des tâches précises, être capable de :

RESPECTER les règles de sécurité,
APPORTER la qualité et la continuité du service,
RESPECTER les directives du programme de maintenance,
ANALYSER et RESPECTER les informations des notices techniques des matériels et constituants,
PRENDRE en compte les événements antérieurs consignés dans l'histoire de l'équipement,
INTERVENIR efficacement en cas de dysfonctionnement,

ÉPREUVE E3 : Organisation et gestion d'activités professionnelles

Coefficient : 3

U 31 - U 32

● Finalités et objectifs de l'épreuve :

Cette épreuve a pour but de vérifier que le candidat possède les savoirs technologiques et savoir-faire nécessaires pour :

- La présentation orale des activités décrites dans le rapport,
- l'exactitude des réponses apportées sur la technologie « gazière »,
- l'analyse de situations professionnelles, d'organisation et de gestion dans l'exercice de son activité professionnelle

SOUS - ÉPREUVE : Rapport d'activités professionnelles

Coefficient : 2

U 31

● Finalités et objectifs

Cette sous-épreuve a pour but de vérifier que le candidat possède les savoirs technologiques, savoir-faire et savoir être nécessaires pour :

- exposer et présenter clairement un dossier relatif à une ou plusieurs des activités représentatives qui lui ont été confiées pendant sa période de formation ou d'activité en milieu professionnel .

- répondre à des question de technologie « gazière » englobant l'organisation, la prévention et la sécurité.

● Contenus de l'épreuve :

/Ceci implique la mise en oeuvre de tout ou partie des compétences terminales suivantes ;

- C1.1 exécuter l'avant projet,
- C1.2 réaliser les plans,
- C2.1- approvisionner le chantier
- C2.2- organiser et exécuter le travail
- C2.3- suivre et contrôler la réalisation
- C2.4 transmettre l'information,
- C3.1- contrôler des ouvrage ou des installations
- C5.3- effectuer les réglages, contrôler pour maintenir les grandeurs caractéristiques
- C6.1- analyser et répartir les tâches
- C6.2- apprécier et analyser la réalisation
- C6.3- communiquer au sein du groupe
- C6.4- communiquer avec l'environnement
- C7.1 aider et informer la clientèle

et des connaissances associées aux savoirs :

- S1 mathématiques appliquées,
- S2 physique appliquée,
- S3 chimie appliquée,
- S4 mécanique,
- S5 électricité,
- S6 techniques graphiques,
- S7 installation - exploitation - maintenance
- S8 systèmes,
- S9 installations,
- S10 technologie des matériels et mise en oeuvre,
- S11 le système entreprise
- S12 organisation et différentes fonctions dans l'entreprise,
- S13 établissement d'un coût de revient,
- S14 législation et conditions de travail,
- S15 hygiène et sécurité,
- S16 formation.

● **Évaluation :**

En tenant compte des critères d'évaluation et des compétences indiquées par le référentiel de certification, l'évaluation prendra en compte :

- la rigueur dans la conduite de l'exposé,
- la présentation, la clarté et la facilité d'exploitation du rapport écrit,
- l'exactitude des réponses.
- le respect des règles de sécurité et de prévention

● **Formes de l'évaluation :**

→ **Ponctuelle orale:** durée 20 minutes de présentation -20minutes d'interrogation - coefficient 2.

Présentation d'un rapport d'activité:

Ce rapport d'activité, individuel et personnel, sera composé de documents permettant de définir techniquement les travaux réalisés par le candidat au cours de la formation ou de l'activité professionnelle dans une exploitation gazière

Un exemplaire de ce rapport sera mis à la disposition du jury, deux semaines avant la date prévue pour sa présentation orale.

Évaluation du rapport d'activité:

Le jury s'attachera à déterminer les compétences figurant au référentiel de certification et le respect des procédures de sécurité que le candidat aura mis en œuvre. Les conditions de réalisation ainsi que le niveau de complexité des travaux réalisés seront pris en compte. L'implication effective du candidat, au niveau de l'autonomie attendu de la part d'un candidat au brevet professionnel, sera un élément déterminant.

→ **Contrôle en cours de formation :**

Il est constitué d'une situation d'évaluation à l'occasion de laquelle le candidat fait une présentation orale d'une durée de 20 minutes de son rapport d'activités professionnelles devant une commission d'enseignants et de professionnels d'exploitation. L'interrogation orale qui suit s'appuie sur ce rapport et n'excède pas 20 minutes.

A l'issue de la situation d'évaluation, dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'évaluation ponctuelle correspondante, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation adresse au jury une fiche d'évaluation du travail réalisé par le candidat.

Le jury pourra éventuellement demander à avoir communication de tous documents proposés lors de la situation d'évaluation et les prestations réalisées par le candidat à cette occasion. Ces documents seront tenus à la disposition du jury et de l'autorité rectorale pour la session considérée et jusqu'à la session suivante.

Après examen attentif des documents fournis le cas échéant, le jury formule toute remarque et observation qu'il juge utile et arrête la note.

SOUS - ÉPREUVE : Organisation et gestion dans l'entreprise Coefficient : 1

U 32

● **Finalités et objectifs**

Cette sous-épreuve a pour but de vérifier que le candidat possède les savoirs technologiques et savoir-faire nécessaires pour :

- l'analyse d'une ou des situations professionnelles;
 - en les replaçant dans le cadre général de l'entreprise et de son fonctionnement,
 - en tenant compte des dimensions humaines, des contraintes de gestion, des contraintes juridiques et réglementaires.
- l'analyse et éventuellement la résolution de problèmes simples d'organisation et de gestion qu'il peut rencontrer dans l'exercice de son activité professionnelle.

● Contenus

La sous-épreuve implique la mise en oeuvre de tout ou partie des compétences terminales suivantes ;

- C2.1- approvisionner le chantier
- C2.2- organiser et exécuter le travail
- C2.4 transmettre l'information,
- C6.1- analyser et répartir les tâches
- C6.2- apprécier et analyser la réalisation
- C6.3- communiquer au sein du groupe
- C6.4- communiquer avec l'environnement
- C7.1 aider et informer la clientèle

et des connaissances associées aux savoirs :

- S1 mathématiques appliquées,
- S6 techniques graphiques,
- S7 installation - exploitation - maintenance
- S8 systèmes,
- S9 installations,
- S10 technologie des matériels et mise en oeuvre,
- S11 le système entreprise
- S12 organisation et différentes fonctions dans l'entreprise,
- S13 établissement d'un coût de revient,
- S14 législation et conditions de travail,
- S15 hygiène et sécurité,
- S16 formation.

● Évaluation :

En tenant compte des critères d'évaluation et des compétences indiquées par le référentiel de certification, l'évaluation prendra en compte sur :

- L'exactitude des éléments de gestion
- La conformité des activités
- Le choix des éléments et l'exactitude des coûts de revient
- L'exploitation des documents de gestion.

● Formes de l'évaluation :

→ Ponctuelle : écrite - durée 1 heure - coefficient 1.

Cette sous-épreuve comprend une étude d'un cas - formulé sur une page, à traiter à partir d'une documentation limitée à trois pages maximum- suivie de deux questions de cours sur des contenus différents de ceux traités dans l'étude de cas.

La proposition de sujet est faite par le professeur d'économie- gestion et mis au point conjointement avec les professeurs des enseignements professionnels.

A partir, par exemple, des données suivantes :

- dossier ,
- documents,

le candidat devra notamment, en vue d'un travail donné et des tâches précises, être capable de :

LIRE un bilan ou un compte de résultats,
COMPARER les différentes activités des fonctions de l'entreprise,
ANALYSER les éléments constitutifs d'un coût de revient,
ANALYSER les coûts entre les prévisions et les réalisations.

→ Contrôle en cours de formation :

Le contrôle en cours de formation est constitué d'une situation d'évaluation d'une durée 1 à 2 heures
Elle peut utiliser des supports prévus pour d'autres phases de la formation
Des professionnels y sont associés.

La situation prend pour support une documentation correspondant aux opérations courantes de la vie de l'entreprise.

A partir, par exemple, de l'étude d'un cas simple formulé sur une page à traiter à partir d'une documentation et à partir de consignes écrites le candidat devra être capable de :

LIRE un bilan ou un compte de résultats,
COMPARER les différentes activités des fonctions de l'entreprise,
ANALYSER les éléments constitutifs d'un coût de revient,
ANALYSER les coûts entre les prévisions et les réalisations.

A l'issue de la situation d'évaluation, dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'évaluation ponctuelle correspondante, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation adresse au jury une fiche d'évaluation du travail réalisé par le candidat.

Le jury pourra éventuellement demander à avoir communication de tous documents proposés lors de la situation d'évaluation et des prestations réalisées par le candidat à cette occasion. Ces documents seront tenus à la disposition du jury et de l'autorité rectorale pour la session considérée et jusqu'à la session suivante.

Après examen attentif des documents fournis le cas échéant, le jury formule toute remarque et observation qu'il juge utile et arrête la note.

EPREUVE E4 : Législation, hygiène, sécurité, conditions de travail, formation
--

Coefficient : 1

U 40

● Finalités et objectifs

Cette épreuve a pour but de vérifier que le candidat possède les savoirs et savoir-faire nécessaires pour mettre en oeuvre, dans la cadre de ses activités professionnelles, les textes réglementaires et les procédures en matière d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

● Contenus

L'épreuve implique la mise en oeuvre de tout ou partie des compétences terminales suivantes :

- C2.2- organiser et exécuter le travail
- C2.3- suivre et contrôler la réalisation
- C2.4 transmettre l'information,
- C3.1- contrôler des ouvrage ou des installations
- C4.1- effectuer les réglages et vérifier les sécurités
- C4.2- remettre l'installation à l'exploitant
- C5.1- rechercher, détecter, localiser les fuites
- C5.2- mettre hors danger gaz
- C5.3- effectuer les réglages, contrôler pour maintenir les grandeurs caractéristiques
- C5.4- effectuer des dépannages
- C6.1- analyser et répartir les tâches
- C6.2- apprécier et analyser la réalisation
- C6.3- communiquer au sein du groupe
- C6.4- communiquer avec l'environnement
- C7.1 aider et informer la clientèle

- et des connaissances associées aux savoirs :
- S7 installation - exploitation - maintenance
 - S8 systèmes,
 - S9 installations,
 - S10 technologie des matériels et mise en oeuvre,
 - S11 le système entreprise
 - S12 organisation et différentes fonctions dans l'entreprise,
 - S14 législation et conditions de travail,
 - S15 hygiène et sécurité,

● **Évaluation :**

En tenant compte des critères d'évaluation et des compétences indiquées par le référentiel de certification, elle portera sur :

- la conformité des réponses avec les textes réglementaires,
- Le respect de la logique des procédures décrites,
- La clarté de la présentation,
- La clarté des solutions proposées.

● **Formes de l'évaluation :**

→ **Ponctuelle** : Écrite, durée 1 heure - coefficient 1.

Cette épreuve prend pour support une étude de cas :
-description d'une situation de risque, du compte rendu d'un accident et d'un rapport d'un organisme de contrôle et de prévention.

A partir des données et moyens suivants:

- description d'une situation de risque,
- compte rendu d'un accident ou du rapport d'un organisme de contrôle et de prévention.

(Les carnets de prescriptions au personnel sont autorisés)

le candidat devra être capable :

JUSTIFIER la famille des textes réglementaires concernés,
PROPOSER les mesures préventives jugées nécessaires,
DISTINGUER les notions de responsabilité,
CITER les différentes dispositions de formation.

→ **Contrôle en cours de formation :**

Le contrôle en cours de formation est constitué d'une situation d'évaluation d'une durée de 1 heure à 2h 30

.Elle utilise des supports prévus pour d'autres phases de la formation.
Des professionnels y sont associés.

La situation prend pour support la description d'une situation de risque, du compte rendu d'un accident ou du rapport d'un organisme de contrôle et de prévention

A partir des données et moyens suivants :

- description d'une situation de risque,
- compte rendu d'un accident ou du rapport d'un organisme de contrôle et de prévention.

le candidat devra être capable :

JUSTIFIER la famille des textes réglementaires concernés,
PROPOSER les mesures préventives jugées nécessaires,
DISTINGUER les notions de responsabilité,
CITER les différentes dispositions de formation.

A l'issue de la situation d'évaluation, dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'évaluation ponctuelle correspondante, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation adresse au jury une fiche d'évaluation du travail réalisé par le candidat.

Le jury pourra éventuellement demander à avoir communication de tous documents proposés lors de la situation d'évaluation et des prestations réalisées par le candidat à cette occasion. Ces documents seront tenus à la disposition du jury et de l'autorité rectoriale pour la session considérée et jusqu'à la session suivante.

Après examen attentif des documents fournis le cas échéant, le jury formule toute remarque et observation qu'il juge utile et arrête la note.